

**SPL de Construction
Publique d'Ille-et-
Vilaine, un outil 100%
public au service de ses
actionnaires breilliens !**



NOTRE ADN

- L'intérêt général
- Agir pour les territoires
- Maîtrise publique
- Transparence
- Performance de la gestion privée au service des acteurs publics



QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis 2015, une Société Publique Locale (SPL) qui accompagne et assiste les collectivités dans le développement et la mise en œuvre de projets de constructions, d'aménagement, de renouvellement urbain, de dynamisation de centre bourg, d'habitat, ...

Une équipe resserrée que vous pouvez mobiliser pour assurer la sécurisation et la réussite de vos projets !

**AGIR POUR UN TERRITOIRE BREILLIEN
DURABLE, ÉQUILIBRÉ, SOLIDAIRE ET ATTRACTIF**

UNE SPL C'EST QUOI ?

Créée en 2010 par le législateur, une SPL est une société anonyme de droit privé dont le capital est 100% détenu par des collectivités territoriales et leurs groupements.

Elle intervient pour les collectivités dans le cadre de mission d'ingénierie, pour la réalisation de projets d'aménagement et de constructions ; elle peut aussi exploiter des services publics pour le compte de la collectivité.

Avantage principal : le régime In House permet aux actionnaires de confier des missions sans procédure de publicités et de mise en concurrence.

Les contrats de prestations intégrées sont négociés entre le mandant et la collectivité (contenu de la prestation, prix de la prestation, pilotage et modalités de règlements.)



POURQUOI FAIRE APPEL À LA SPL CPIV ?

- Bénéficier d'une chaîne de valeur ajoutée au service de projets qui mobilise nos compétences, nos savoir-faire et nos expertises incarnés par notre équipe pour répondre à un objectif : trouver les solutions pour permettre à vos projets de prendre corps !
- Bénéficier d'un accompagnement de l'idée à la réalité. En effet, il s'agit ainsi de vous accompagner de l'idée au projet. Les équipes de la SPL CPIV sont mobilisables de la phase des études pré-opérationnelles, des études de projets, des conduites de projets, ...

NOS CHAMPS D'INTERVENTIONS

- Bénéficier d'une expertise sur les domaines : du montage et des procédures ; de l'aménagement à vocation résidentielle, commerciale et économique ; du renouvellement urbain, de la dynamisation de centre-bourg, et de l'amélioration de l'habitat ; les équipements publics en construction neuve et en réhabilitation ; la conduite de travaux d'infrastructures ...

NOS RÉALISATIONS

- Équipements publics : Centres d'Incendie et de Secours, Centres d'Exploitation des Routes, Espaces Sociaux Culturels et Communs, ...
- Logements : ZAC, lotissement ...
- Cité scolaire, Collèges, ...
- Patrimoine : châteaux, moulins, fours à chaux ...



COMMENT DEVENIR ACTIONNAIRE DE LA SPL ?

Il vous suffit de prendre contact avec nous et nous viendrons vous rencontrer pour échanger ensemble sur vos projets et vos besoins, et vous présenter la démarche d'entrée au Capital de la SPL CPIV.

02 23 25 27 87 | jfbroutele@terreettoit.bzh